



REFORME SUR LA SANTE AU TRAVAIL : COMMUNIQUE COMMUN DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES MEMBRES DU GPO DU COCT SUITE A L'ECHEC DE LA REFLEXION COMMUNE AVEC LES ORGANISATIONS PATRONALES

Ce vendredi 12 juillet 2019 s'est tenue la dernière séance du COCT consacrée aux échanges entre organisations syndicales de salariés et d'employeurs en vue de l'ouverture d'une négociation ou d'une concertation en santé au travail.

L'inflexibilité patronale sur la question du financement des services de santé inter-entreprises a d'emblée fermé toute possibilité de construction d'un texte commun.

Les organisations syndicales de salariés avaient pourtant déjà depuis 3 semaines, fourni un texte consensuel. Ce texte ouvrait la perspective d'une orientation commune, afin de préparer une réforme ambitieuse à l'avantage de tous les travailleurs.

A l'issue de 4 mois de discussions, les organisations syndicales regrettent donc l'entêtement du patronat qui cherchait à imposer aux organisations de salariés de franchir leurs lignes rouges, rompant ainsi avec la tradition du COCT de savoir faire émerger une réflexion partagée.

Les organisations syndicales conservent comme boussole leur position commune, en vue de l'éventuelle réforme à venir ainsi que pour l'élaboration du Plan Santé au Travail n°4. Elles demeurent engagées dans toutes formes de discussions qui viseraient à améliorer le système de prévention et de santé au travail.

PJ : contribution commune des organisations syndicales de salariés membres du GPO du COCT